



COMMUNIQUE - PRESSE

1244

Le Ministre des Travaux Publics communique :

Comme suite au constat de défaillance avérée et en dépit des mises en demeure dûment notifiées, le Marché n° 115/M/MINTP/CMPM-ERPR/2015 pour l'exécution des travaux d'entretien courant et périodique au stabilisant CON-AID/CBR PLUS de certaines sections de routes rurales prioritaires dans les Régions de l'Adamaoua, du Centre, de l'Est, du Littoral, du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Sud-ouest. Programme annuel 2013, est résilié conformément aux dispositions pertinentes du Code des Marchés Publics.

Par ailleurs, il fait savoir que les travaux objet dudit Marché, qui concernait précisément l'itinéraire Inter N1: TONGO-MARMA, Région de l'Adamaoua, n'a jamais été exécuté par cette entreprise depuis près de deux (02) ans.

Le Ministre des Travaux Publics indique à cet effet que cette résiliation est prononcée sans préjudice des conséquences de droit qu'il se réserve de faire valoir, le moment venu. /-

Yaoundé, le 11 AOU 2016



Emmanuel NGANOU D.